

GA 50

Solution

UN MICROBIOCIDE UTILISÉ POUR CONTRÔLER LES BACTÉRIES, Y COMPRIS LES MYXOBACTÉRIES, LES BACTÉRIES SULFATORÉDUCTRICES, LES CHAMPIGNONS, LA LEVURE ET LES ALGUES.

No D'HOMOLOGATION: 35248 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF:

Glutaraldéhyde50%

COMMERCIAL

DANGER



POISON



CORROSIF

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

OSP Microcheck, Inc.
#6, 820 28 Street N.E.
Calgary, Alberta, T2A 6R3
Tel : 403-291-1658

Contenu net : kg

MISES EN GARDE

DANGERS POUR LES HUMAINS

DANGER

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Corrosif. Provoque des lésions irréversibles aux yeux. Provoque des brûlures à la peau. Nocif par inhalation. Peut être fatal par ingestion. Nocif par absorption cutanée. Un contact cutané prolongé ou fréquemment répété peut causer des réactions allergiques chez quelques personnes. Provoque des symptômes et des signes d'asthme chez les personnes hypersensibles. Ne pas laisser entrer en contact avec les yeux, la peau, les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs. Ne pas ingérer.

Porter des lunettes à coques et un écran facial, une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques durant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après la manipulation du produit. Utiliser uniquement dans un endroit bien aéré. Enlever les chaussures et les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques. Il ne doit pas être utilisé dans des circonstances susceptibles de causer ou permettre d'entrer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs, les estuaires, les océans ou autres eaux en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Les exigences des lois applicables doivent être déterminées avant d'utiliser le produit. Seulement rejeter d'effluents contenant ce produit dans les égouts, les lacs, les ruisseaux, les étangs, les estuaires, les océans ou d'autres eaux si cela est permis par les organismes de réglementation fédéraux ou provinciaux.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Si la personne est entièrement alerte et coopérative, faire rincer la bouche à grande eau. En cas d'ingestion, faire boire 120 à 240 mL (4 à 8 onces) d'eau. Ne pas faire vomir. Si la personne vomit ou si elle éprouve une détresse respiratoire, une altération de l'état mental, des nausées, ne pas tenter de rincer la bouche.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement et de façon continue avec de l'eau courante pendant au moins 30 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter la FTSS et, si disponible, emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation LPA lorsqu'on contacte un centre anti poison ou un médecin ou lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

L'aspiration peut causer des lésions pulmonaires. Le lavage d'estomac peut s'avérer contre-indiqué en raison de la probabilité de lésions aux muqueuses. Des mesures pour contrer l'état de choc, la dépression respiratoire et les convulsions peuvent s'avérer nécessaires.

ENTREPOSAGE ET MANIPULATION :

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Les solutions de GA 50 sont incompatibles avec un bon nombre de matériaux de construction d'usage commun comme l'acier, le fer galvanisé, l'aluminium, l'étain et le zinc. On peut entreposer et manipuler ces solutions dans des équipements en acier doublé de résine phénolique, en polyéthylène, en acier inoxydable ou en plastique époxydique renforcé. Ce produit gèle à environ -21° C. Par conséquent, si le réservoir n'est pas à l'intérieur ou sous terre, il peut s'avérer nécessaire de le chauffer et de l'isoler. S'il doit être chauffé, il faudrait éviter de l'exposer à des températures élevées. Pour l'entreposage de courte durée (jusqu'à un mois), des températures atteignant jusqu'à 38 °C peuvent être tolérées mais la température maximale idéale pour l'entreposage se situe à environ 27° C. Pour le service de transfert, il est conseillé d'utiliser une pompe centrifuge en acier inoxydable. Pour les joints d'étanchéité statique et les garnitures, l'acier inoxydable en spirale avec TEFLON est approprié.

Manipuler ce produit dans un endroit bien aéré. Si les vapeurs irritent le nez ou les yeux, une ventilation ou une protection spéciale (un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré approuvé par MSHA/NIOSH et muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques) peut être requise.

Le produit sous sa forme non diluée ne doit pas être utilisé en tant que traitement par pulvérisation ou aérosol.

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale/territoriale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.
5. Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MODE D'EMPLOI

NE PAS transvaser à l'air libre plus de 20 L de concentré par jour. Utiliser un système d'ajout automatique lorsqu'on utilise plus de 20 L de concentré par jour.

NE PAS contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Seulement rejeter d'effluents contenant ce produit dans les égouts, les lacs, les ruisseaux, les étangs, les estuaires, les océans ou d'autres eaux si cela est permis par les organismes de réglementation fédéraux ou provinciaux.

Pour utilisation dans l'exploration ou la production pétrolière ou gazière en mer, il faut d'abord obtenir l'autorisation par l'Office des hydrocarbures extracôtiers approprié. Le rejet d'effluents qui contiennent ce produit doit se conformer aux exigences réglementaires.

PAPETERIES ET SYSTÈMES D'EAU DE PROCÉDÉ DES PAPETERIES

GA 50 devrait être ajouté au système de fabrication du papier à un endroit propice pour un mélange uniforme comme les bâches d'alimentation, les piles raffineuses, la pompe du cuvier des cassés, les réservoirs ramasse-pâte ou les cuiviers d'eaux blanches.

Traitement initial: Lorsque le système est visiblement contaminé, ajouter 0,25 kg à 1,5 kg de produit par tonne métrique de pâtes ou de papier (base sèche) comme une dose massive. Répéter jusqu'à ce que le contrôle soit atteint. Les systèmes fortement encrassés devraient être débouillis avant le traitement initial.

Dose subséquente: Lorsque le contrôle microbien est évident, ajouter 0,15 kg à 1,0 kg de produit par tonne métrique de pâtes ou de papier (base sèche) comme une dose massive, au besoin pour maintenir le contrôle

PIGMENTS ET CHARGES EN SUSPENSION POUR PAPIER ET CARTON

Utiliser de 0,1 à 0,6 grammes de GA 50 par kg de poudre sèche pour produire une concentration de 100 à 600 ppm de produit (basée sur les solides en suspension) dans la boue mélangée.

ENDUITS À BASE D'EAU, PIGMENTS ET CHARGES EN SUSPENSION POUR PAPIER ET CARTON

Note: Pour utilisation dans les enduits en contact avec des produits non alimentaires seulement.

Ajouter des quantités suffisantes de GA 50 pour produire une concentration de 100 à 600 ppm de GA 50 (par rapport aux solides en suspension) dans la boue mélangée. Lorsqu'utilisé comme agent de préservation dans les contenants de peinture pouvant être utilisée en milieu résidentiel, la dose maximale d'application pour la peinture est de 100 ppm.

ENDUITS À BASE D'EAU

Note: Pour utilisation dans les enduits en contact avec des produits non alimentaires seulement.

Utiliser de 0,1 à 0,6 grammes de GA 50 par kg de poudre sèche pour produire une concentration de 100 à 600 ppm de produit (basée sur les solides en suspension) dans la boue mélangée. Lorsqu'utilisé comme agent de préservation dans les contenants de peinture pouvant être utilisée en milieu résidentiel, la dose maximale d'application pour la peinture est de 100 ppm.

LAVEURS D'AIR ET SYSTÈMES DE LAVAGE INDUSTRIEL/CIRCUITS DE RECIRCULATION D'EAU DE REFROIDISSEMENT ET SYSTÈMES D'EAUX DE PROCÉDÉS

Ce produit ne peut être utilisé que dans les laveurs d'air industriels et les systèmes de lavage industriel qui sont équipés d'un éliminateur de brouillard.

GA 50 devrait être ajouté aux mêmes taux d'application tel que décrit ci-dessous, à un système de traitement d'eau à un point pratique d'un mélange uniforme comme la zone du bassin. On peut effectuer l'application par intermittence (DOSE MASSIVE) ou en continu. Lorsque les systèmes sont fortement encrassés, on peut utiliser le produit comme traitement choc. Dans ce cas, il faut interrompre toute purge pour une période allant jusqu'à 24 heures ou plus. Le GA 50 peut être utilisé dans les systèmes d'eaux de procédé industriels contenant des unités d'ultrafiltration et des membranes non médicales à osmose inversé non médicales (lorsque considéré comme étant compatible par le fabricant de la membrane) et les systèmes de distribution connexes.

INTERMITTENT (DOSE MASSIVE) MÉTHODE : Les systèmes fortement contaminés doivent être nettoyés avant le début du traitement.

Dose initiale: Lorsque le système est visiblement contaminé, appliquer de 100 à 400 ppm de produit ou 100 à 400 mL de produit par 1000 litres d'eau dans le système. Répéter jusqu'à l'obtention du contrôle.

Dose subséquente: Lorsque le contrôle microbien est évident, ajouter 30 à 100 ppm de produit ou de 30 à 100 mL de produit par 1000 litres d'eau dans le système toutes les semaines, ou au besoin pour maintenir le contrôle.

METHODE D'ALIMENTATION EN CONTINU

Les systèmes fortement contaminés doivent être nettoyés avant le début du traitement.

Dose initiale: Lorsque le système est visiblement contaminer, appliquer de 100 à 400 ppm de produit ou 100 à 400 mL de produit par 1000 litres d'eau dans le système.

Dose subséquente: maintenir ce niveau de traitement en commençant par une alimentation continue de 14 à 300 ppm de produit ou de 14 mL à 300 mL de produit par 1000 litres d'eau dans le système par jour.

SYSTÈMES DE TRANSFERT DE CHALEUR

Condenseurs d'évaporation, stérilisateurs hydrostatiques et autoclaves et réchauffeurs. Ne pas employer où un contact avec la nourriture pourrait se produire.

GA 50 devrait être utilisé aux mêmes taux d'application et de la même façon qu'indiqué ci-dessus. L'ajouter au système à un endroit propice pour un mélange uniforme comme la zone du bassin, la zone du bac de décantation ou dans un autre réservoir ou point de collecte où l'eau traitée circulera uniformément à travers le système.

EAUX DE CRUE

GA 50 devrait être ajouté au système à un endroit propice à un mélange uniforme.

Traitement initial: Lorsque l'eau d'injection est visiblement contaminé, ajouter de 100 à 5000 ppm de produit au système (0,1 litres à cinq litres de produit par 1000 litres d'eau d'injection). Des traitements répétés peuvent être nécessaires pour obtenir le contrôle microbien suffisant.

Traitement ultérieur : Lorsque le contrôle microbien est évident, ajouter le produit 20 à 5000 ppm (0,02 litres à 5 litres produit par 1000 eau d'injection litres) au système chaque semaine, ou au besoin pour maintenir le contrôle.

EN MER - EAUX DE CRUE

GA 50 devrait être ajouté au système en mer à un endroit propice à un mélange uniforme.

Traitement initial: Lorsque le système est visiblement contaminé, ajouter de 100 à 1000 ppm de produit au système (0,1 litre à 1 litre de produit par 1000 litres d'eau d'injection). Des traitements répétés peuvent être nécessaires pour obtenir le contrôle microbien suffisant.

Traitement ultérieur: Lorsque le contrôle microbien est évident, ajouter 20 à 1000 ppm de produit (0,02 litres à 1 litre de produit par 1000 litres d'eau d'injection) au système chaque semaine, ou au besoin pour maintenir le contrôle.

BOUES DE FORAGE, FLUIDES DE FORAGE, DE COMPLETION ET DE RECONDITIONNEMENT

GA 50 devrait être ajouté à un système de fluide fonctionnel de champ pétrolifère à un point de mélange uniforme.

Traitement initial: Ajouter 50 à 1000 ppm de produit (0,8 litres à 15,1 litres de produit par 100 barils de fluide) à un fluide fonctionnel fraîchement préparé, en fonction de la gravité de la contamination.

Dosage d'entretien: maintenir une concentration de 50 à 1000 ppm de produit en ajoutant 0,8 litres à 15,1 litres de produit par 100 barils de fluide, selon les besoins, en fonction de la gravité de contamination.

EN MER - BOUES DE FORAGE, FLUIDES DE FORAGE, DE COMPLETION ET DE RECONDITIONNEMENT

GA 50 devrait être ajouté à un système de fluide fonctionnel de champ pétrolifère à un point de mélange uniforme.

Traitement initial: ajouter 50 à 1000 ppm de produit (0,8 litres à 16 litres de produit par 100 barils de fluide) à un fluide fonctionnel fraîchement préparé, en fonction de la gravité de la contamination.

Traitement d'entretien: maintenir une concentration de 50 à 1000 ppm de produit en ajoutant 0,8 litre à 16 litres de produit par 100 barils de fluide, selon les besoins, en fonction de la gravité de la contamination.

FLUIDES DE PACKER

GA 50 devrait être ajouté au fluide de packer à un endroit propice à un mélange uniforme, comme dans le bassin de recirculation. Ajouter de 50 à 600 ppm de produit (0,8 litres à 9,5 litres de produit par 100 barils de fluide) à un fluide fraîchement préparé, en fonction de la gravité de la contamination.

PIPELINES ET SYSTÈMES DE PRODUCTION ET DE TRANSMISSION DE GAZ

GA 50 devrait être ajouté à une ligne de production ou de transmission de gaz par injection directe. Pour réduire au minimum le nombre de bactéries et / ou des taux de corrosion, l'application de biocide devrait être menée pour assurer une distribution maximale du produit à travers la totalité de la surface interne de la canalisation. Pour faciliter l'application, il peut être souhaitable de diluer le produit avec un solvant approprié immédiatement avant usage. La concentration du produit dans le solvant devrait se situer dans une fourchette de 500 à 5000 ppm - Injections au système devraient être faits sur une base hebdomadaire, ou au besoin pour maintenir le contrôle.

PUITS ET SYSTÈMES DE STOCKAGE DE GAZ

Puits d'injections individuelles doivent être traités avec une quantité suffisante de GA 50 pour produire une concentration de 500 à 5000 ppm de produit lorsqu'il est dilué de l'eau présente dans la formation. L'injection doit avoir lieu avant l'injection du gaz. Les injections doivent être répétées chaque année, ou au besoin pour maintenir le contrôle. Les gouttes individuelles doivent être traitée avec une quantité suffisante de produit pour produire une concentration de 200 à 2000 ppm de produit lorsqu'il est dilué par l'eau présente dans le goutte à goutte. Les injections doivent être répétées chaque année, ou au besoin pour maintenir le contrôle.

ESSAI-HYDRAULIQUE

L'eau utilisée pour les essais hydrauliques des pipelines ou des réservoirs devrait contenir de 100 à 4 000 ppm du produit (0,1 litre à 4 litres d'GA 50 par 1000 litres d'eau), selon la qualité de l'eau et la durée de temps que l'équipement demeurera au repos. Si de l'eau sera enclavée pour une période de temps significative (années) des traitements répétés peuvent être nécessaires.

RAMONAGE et RACLAGE DES PIPELINES

Ajouter GA 50 à un volume d'eau approprié immédiatement après le racleur (idéalement ce volume d'eau peut être gardé à un minimum et être contenu entre le racleur et le piston arrière). Ajouter suffisamment de produit pour obtenir une concentration de 0,1 à 1,0% (de 0,1 litre à 1,0 litre de produit par 100 litres d'eau), selon la longueur du pipeline et la sévérité de l'encrassement biologique.